

Guide à l'attention des sections

Procédure de sélection

**11^e édition du Parlement francophone des jeunes
Yaoundé (Cameroun) | 6 au 11 juillet 2026**

**Organisé par l'APF
en collaboration avec le Parlement du Cameroun**

**Avec le soutien financier
de l'Organisation internationale de la Francophonie**

Sommaire

Sommaire.....	1
INTRODUCTION	2
I. PRÉSENTATION DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES.....	2
A. Historique.....	2
B. Objectifs.....	3
II. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET DE PRISE EN CHARGE.....	4
III. PROCÉDURE DE SÉLECTION DES CANDIDATS.....	5
A. Appel à candidature	5
B. Sélection.....	5
a) Genre, âge et scolarité	5
b) Vidéo de présentation.....	5
c) Dossier de candidature.....	6
d) Modalités d'hébergement	6
C. Suivi de la sélection.....	6
IV. DE LA SÉLECTION À LA SESSION	7
A. Responsabilité du Secrétariat général de l'APF	7
B. Responsabilité des sections.....	7
V. ÉCHÉANCIER DE LA PRÉPARATION DU PFJ 2026.....	9
VI. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONTACTS	10

INTRODUCTION

Ce **guide d'information sur le Parlement francophone des jeunes (PFJ)** est destiné aux sections de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) : présidents de parlement, présidents de sections, parlementaires, secrétaires administratifs et autres fonctionnaires parlementaires. Il s'adresse également à toute autre personne susceptible d'intervenir dans le processus de sélection et d'accompagnement des participants au Parlement francophone des Jeunes.

Ce guide vise en particulier à :

- présenter les **conditions générales de participation** au Parlement francophone des jeunes (PFJ) ;
- informer chacune des sections de l'APF de la **procédure de sélection** des deux jeunes (une fille et un garçon) en vue de l'organisation de la 11^e édition du Parlement francophone des jeunes, qui se tiendra à Yaoundé du **6 au 11 juillet 2025**

I. PRÉSENTATION DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES

A. Historique

À l'occasion du Sommet de Moncton en septembre 1999, les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie ont décidé de créer le Parlement francophone des jeunes (PFJ) et d'en confier la mise en œuvre à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Ce programme de coopération interparlementaire est majoritairement financé par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Depuis sa création, dix sessions du PFJ ont été organisées, réunissant ainsi des jeunes issus de l'espace francophone : à Québec (Canada) en 2001, à Niamey (Niger) en 2003, à Bruxelles (Belgique) en 2005, à Libreville (Gabon) en 2007, à Paris (France) en 2009, à Abidjan (Côte d'Ivoire) en 2013, à Berne (Suisse) en 2015, à Luxembourg (Luxembourg) en 2017, à Tirana (Albanie) en 2022 et à Montréal (Canada) en 2024.

Mise à part l'édition de 2022, ces simulations parlementaires se déroulent en marge de l'Assemblée plénière de l'APF. Cette proximité favorise de véritables échanges entre les jeunes participants et les parlementaires issus de tous les horizons. Les jeunes sont notamment invités à présenter leurs résolutions devant les différentes commissions ainsi que devant l'Assemblée plénière de l'APF.

Depuis 2023, au Bénin, le succès du PFJ se décline également au niveau régional, avec pour la première édition du Parlement francophone régional des jeunes (PFRJ), une simulation parlementaire à destination des jeunes de l'Afrique de l'Ouest et pour sa deuxième édition, en 2025, un PFRJ de l'Océan Indien.

B. Objectifs

L'objectif principal du Parlement francophone des jeunes est de réaliser une simulation parlementaire pour appliquer, avec les nouvelles générations, le modèle de la démocratie parlementaire, et contribuer à former de véritables citoyens responsables dans l'espace francophone.

Le PFJ offre ainsi aux participantes et participants âgés de 18 à 25 ans un espace privilégié pour échanger et débattre autour de grandes problématiques politiques internationales. Afin que leurs réflexions ne demeurent pas symboliques, les propositions issues de cette simulation sont transmises aux parlementaires de l'APF par les jeunes eux-mêmes, établissant un véritable dialogue entre la jeunesse francophone et ses représentants. Ces propositions sont également portées à l'attention des chefs d'État et de gouvernement lors des Sommets de la Francophonie. Le PFJ permet enfin de susciter la création ou le renforcement des Parlements nationaux de jeunes dans les sections membres de l'APF.

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET DE PRISE EN CHARGE

Selon les règles d'organisation du PFJ adoptées en session plénière à la suite du rapport fait au nom de la Commission des affaires parlementaires par Mme Céline Signori (Québec) à Yaoundé en juillet 2000, toutes les sections membres et les sections associées de l'APF sont invitées à proposer deux candidats pour le PFJ. L'APF prend intégralement en charge (les frais de transport jusqu'au lieu de la réunion) les jeunes proposés par les sections dont les pays ou les provinces sont également membres de l'Organisation internationale de la Francophonie. Les sections dont les pays ou les provinces ne sont pas membres de l'OIF et qui souhaitent cependant voir leurs jeunes participer au PFJ doivent prendre à leur charge les frais de transport jusqu'au lieu de réunion.

Les sections de l'APF ne peuvent en aucun cas représenter des candidatures de jeunes ayant déjà participé à une édition du PFJ.

L'hébergement des jeunes, leur transport sur place, ainsi que l'intégralité des repas prévus au programme seront pris en charge.

Il est d'usage que chaque section fournisse également un *per diem* à ses deux jeunes participants pour de petites dépenses sur place.



À RETENIR

- Chaque section propose deux candidats : une jeune femme et un jeune homme.
- L'APF prend intégralement en charge le transport aérien jusqu'à Yaoundé des jeunes proposés par les sections dont les pays ou provinces sont également membres de l'OIF.
- Chaque section fournit un *per diem* à ses deux participants pour de petites dépenses sur place.

III. PROCÉDURE DE SÉLECTION DES CANDIDATS

La responsabilité de la sélection des jeunes revient à chacune des sections de l'APF. Cette sélection doit s'effectuer dans le respect de critères définis par l'APF, dont la liste explicative se trouve ci-dessous (âge, scolarité, vidéo de présentation, appartenance à une organisation associative ou à un mouvement de jeunesse).

A. Appel à candidature

Dans les sections où un Parlement national des jeunes (PNJ) est installé, ces dernières doivent impérativement sélectionner des jeunes membres de cette structure pour participer au PFJ.

En l'absence de PNJ, les sections de l'APF diffusent l'appel à candidature dans les principales structures jeunesse de leurs pays (Conseil national de la jeunesse, universités, associations, mouvements jeunesse, etc.)

Afin de faciliter le travail de promotion du PFJ par les sections, un *vade-mecum* est fourni avec ce guide. Il offre aux sections des idées et des pistes de communication pour le recrutement des jeunes.

Le Secrétariat général de l'APF encourage les sections à mettre en place une procédure de recrutement claire, gratuite et transparente.

B. Sélection

Il appartient à chaque section d'établir des règles complétant les modalités générales de sélection définies dans le présent guide. Il est néanmoins rappelé que l'objectif des modalités de sélection est avant tout de désigner des jeunes motivés et représentatifs de la jeunesse de leur pays. Chaque section devra, dès lors, mettre en place des modalités permettant de procéder à une sélection rigoureuse, objective et transparente.

a) Genre, âge et scolarité

Les deux jeunes doivent être obligatoirement choisis de la manière suivante :

- une jeune fille et un jeune homme, âgés de 18 à 25 ans :
 - parfaitement francophones à l'oral comme à l'écrit ;
 - suivant un cursus scolaire ou universitaire ou provenant de l'enseignement professionnel ou de l'apprentissage ;
 - appartenant à un mouvement jeunesse, associatif ou de solidarité, y compris bien entendu l'éventuel Parlement national des jeunes (PNJ).

b) Vidéo de présentation

Afin d'évaluer les compétences des candidats ainsi que leurs connaissances des enjeux internationaux, ceux-ci devront envoyer une courte vidéo d'une minute (1min).

En plus d'une présentation personnelle, le candidat partagera sa réflexion sur le rapport

qu'il entretient avec la Francophonie en faisant preuve d'originalité dans ses arguments, de maturité dans son raisonnement et d'une maîtrise du français.

Au-delà de cette vidéo qui constitue une épreuve obligatoire de sélection, les sections sont libres d'organiser des épreuves complémentaires, comme un entretien avec un comité de sélection ou un jury permettant d'évaluer les capacités d'expression des candidats, leur expérience personnelle et professionnelle ainsi que leur motivation.

c) Dossier de candidature

Les dossiers de candidature que devront soumettre les candidats aux sections devront comprendre obligatoirement les éléments suivants :

- photo récente ;
- photocopie de la première page du passeport en cours de validité ;
- preuve d'inscription dans un établissement d'enseignement secondaire supérieur, professionnel ou d'apprentissage ou preuve d'emploi ;
- descriptif du cursus universitaire ou scolaire avec mention éventuelle des diplômes obtenus ;
- justificatif de l'appartenance à un mouvement de jeunesse, associatif ou de solidarité ;
- curriculum vitae ;
- vidéo de présentation.

d) Modalités d'hébergement

L'hébergement est collectif et réparti par genre. Les jeunes candidats doivent être informés de cette modalité et donner leur accord pour le partage des chambres avec d'autres participants.

C. Suivi de la sélection

Une fois la sélection terminée, les sections transmettront au Secrétariat général de l'APF (aporquet@apf-fr.org, CC : pj@apf-fr.org), **au plus tard le 31/03/2026**, les noms des candidats retenus ainsi que leur dossier, sous format numérique.

Il est également demandé aux sections de communiquer au Secrétariat général, pour information, le nombre de candidatures reçues ainsi que les canaux de diffusion qui ont été utilisés lors de l'appel à candidature.

Finalement, afin de faciliter la communication entre le Secrétariat général de l'APF et les sections en ce qui concerne les processus administratifs, il est impératif que les sections désignent une personne de référence dans leur administration pour assurer le suivi des dossiers des jeunes participants. Cette personne devra rapidement entreprendre les démarches d'obtention de visa d'entrée au Cameroun.



À RETENIR

- Chaque section doit veiller à ce que les jeunes proposés disposent déjà d'un passeport en cours de validité et expirant six mois au plus tôt en janvier 2027 (soit 6 mois après la date de retour prévue).
- Les dossiers de candidature complets sont à transmettre au plus tard le 31 mars 2026 à l'adresse : aporquet@apf-fr.org (CC : pfi@apf-fr.org)

IV. DE LA SÉLECTION À LA SESSION

A. Responsabilité du Secrétariat général de l'APF

Après examen attentif des dossiers de candidatures, le Secrétariat général enverra aux participants, dans le courant du mois de mai 2026, un guide détaillé **présentant les grandes lignes du déroulement du PFJ et répondant aux questions d'ordre pratique sur la venue des participants à Yaoundé (Cameroun).**

Dès leur sélection, les jeunes seront répartis en quatre commissions, sur le modèle de celles de l'APF. Cette répartition en commission, qui sera pilotée par le Secrétariat général, tiendra compte du double critère de la parité et de la représentativité géographique.

Les jeunes seront sensibilisés aux travaux en ateliers proposés au PFJ ainsi que sur le concours d'art oratoire. Ils auront également la possibilité de se rencontrer et de préparer ensemble, en amont, la session du PFJ en travaillant sur les thématiques choisies pour cet événement par le moyen d'un groupe WhatsApp dédié.

B. Responsabilité des sections

Une fois la sélection opérée, chaque section est tenue de préparer les jeunes qui la représenteront aux travaux qui leur seront demandés lors de la Session du Parlement francophone des jeunes.

Les sections doivent également fournir au Secrétariat général de l'APF tous les documents nécessaires au bon déroulement du PFJ comme précisé ci-dessus.

Avant le départ, les sections doivent également s'assurer que les participants sont en possession des documents suivants qui correspondent aux formalités d'entrée au Cameroun :

- passeport national présentant au moins une validité supérieure de six mois à la durée du séjour au Cameroun ;
- visa d'entrée au Cameroun pour les pays d'origine où il est exigé ;
- fiche individuelle de renseignements transmise par le Secrétariat général dûment complétée ;
- preuve de vaccination pour la fièvre jaune obligatoire ;
- fiche médicale individuelle certifiée par un médecin



À RETENIR

- Le délai moyen pour obtenir un visa pour le Cameroun est de 4 semaines. Les sections sont donc invitées à entreprendre les démarches d'obtention de visa le plus tôt possible.
- Avant le départ, les sections doivent s'assurer que les jeunes sont en condition pour effectuer le voyage.

V. ÉCHÉANCIER DE LA PRÉPARATION DU PFJ 2026

Les dates mentionnées dans cet échéancier ont un caractère impératif, tout retard pouvant compromettre la bonne organisation du Parlement francophone des jeunes.

ÉTAPE 1 **11 février 2026**

- Envoi du guide d'information aux sections et du vade-mecum de communication pour favoriser les candidatures
- Lancement du processus de sélection des candidats par les sections de l'APF

ÉTAPE 2 **31 mars 2026**

- Date limite de réception par le Secrétariat général de l'APF des dossiers des deux jeunes (une jeune fille et un jeune homme) sélectionnés par chaque section

ÉTAPE 3 **6 avril 2026**

- Envoi d'un courriel de confirmation de participation aux jeunes sélectionnés

ÉTAPE 4 **avril-mai 2026**

- Première visioconférence et mise en relation des jeunes par le Secrétariat général
- Transmission des documents préparatoires destinés aux jeunes participants : recueil des projets de textes, envoi des conventions APF/sections et des plans de vol
- Envoi du guide du participant détaillant le programme du PFJ

ÉTAPE 5 **mai-juin 2026**

- Préparation des participants par les sections en organisant par exemple des réunions avec les parlementaires membres de la section.

ÉTAPE 6 **6 au 11 juillet 2026**

- 11^e Parlement francophone des jeunes à Yaoundé

VI. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONTACTS

Toute l'équipe d'organisation se réjouit de cette collaboration autour du programme jeunesse phare de l'APF et remercie les sections pour leur engagement. Pour tout renseignement relatif au Parlement francophone des jeunes, veuillez adresser un courriel à l'adresse suivante : pfj@apf-fr.org